



Démission suivi de conjoint

Par **Oraur**, le **28/01/2013** à **16:47**

Bonjour,

Voici ma question:

Mon conjoint est gendarme, il va être muté début Juin dans un autre département. Je suis en CDI et j'ai un préavis de un mois, évidemment j'aimerais le suivre en soumettant une démission légitime à mon employeur: Quand dois-je poser ma démission afin de faire valoir mes droits à l'indemnisation?

Je pensais la poser fin Avril début Mai afin d'être disponible pour le déménagement..

Par avance merci

Par **P.M.**, le **28/01/2013** à **18:44**

Bonjour,

Ce n'est pas tellement à l'employeur qu'il faudrait soumettre la démission légitime mais à Pôle Emploi car le préavis reste le même sauf accord écrit pour vous en dispenser...

Par **Oraur**, le **28/01/2013** à **20:31**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse!

Du coup, je peux démissionner de mon travail fin Avril sans problème, du moment que la démission légitime est justifiée à pôle emploi?

Par avance, merci

Par **P.M.**, le **28/01/2013** à **22:27**

Vous démissionnez quand vous voulez si vous avez l'assurance que Pôle Emploi vous indemniserait au terme du préavis après carence et différé d'indemnisation pour l'indemnité de congé payés...